



Que risque ma fille de 16 ans pour violences volontaires

Par **sandrinette94**, le **26/03/2013** à **00:54**

bonsoirrrrrma fille de 16 ans au moment des fait est convoquer le 16/04/13 section dafmi pour violences volontaire exercer sur une autre mineure d environ 14 ans ayant entrainer une incapacite totale de travail de moins de 8 jours. une plainte a ete egalemt deposer contre sa mere qui elle a taper ma fille avec une autre de ses filles mineure aussi a coup de poings .je dois prendre un avocat ou nous devons nous presente seules .ayant eu la convocation par le commiseriat le 22/03/13 et n ayant pas trop les moyens.ma fille n a jamais eu de souci pas de dossier scolaire, pas de soucis au lycee rien a dire a l exterieur merci de me conseiller